

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00598

Numéro SIREN : 828 386 243

Nom ou dénomination : PLAC'ART CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2019 sous le numéro de dépôt 15452

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/15452

Déposant :

Nom/dénomination : PLAC'ART CONCEPT

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 828 386 243

N° gestion : 2017 B 00598



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	02032017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-2), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL PLAC'ART CONCEPT 370 PARC DES AMANDIERS 13170 LES PENNES-MIRABEAU	
SIRET 8 2 8 3 8 6 2 4 3 0 0 0 1 2	Mél: placartconcept@gmail.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	Activités exercées	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en p	SI vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit 36 451
	Bénéfice imposable à 15 %		
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfices ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDUCIAIRE DU LACYDON 23 BOULEVARD D'ANNAM 13016 MARSEILLE Tél: 0491083777	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 07092018 Lieu: LES PENNES-MIRABEAU
	Qualité et nom du signataire: AUDIER A. GERANT 07/09/2018
	Signature:
Tél:	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



C9

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



C9

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 03 au 30 / 06 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
SARL PLAC'ART CONCEPT 828386243			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		736	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2018



C9

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SARL PLAC'ART CONCEPT</u>					Néant <input type="checkbox"/> *													
Adresse de l'entreprise <u>370 PARC DES AMANDIERS 13170 LES PENNES-MIRABEAU</u>																		
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>2</td><td>8</td><td>3</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>4</td><td>3</td></tr></table>										8	2	8	3	8	6	2	4	3
8	2	8	3	8	6	2	4	3										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>16</u>					Durée de l'exercice précédent * <u> </u>													
Exercice N clos le <u>30/06/2018</u>																		
ACTIF																		
		Brut 1			Amortissements-Provisions 2			Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012												
		Autres *		014	1 250	016	1 250											
	Immobilisations corporelles *		028	5 136	030	2 672		2 464										
	Immobilisations financières * (1)		040		042													
Total I (5)		044	6 386	048	3 922		2 464											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052												
		Marchandises *		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 660	070		1 660										
		Autres * (3)		072	9 031	074		9 031										
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	1 311	086			1 311										
Charges constatées d'avance *		092	1 013	094			1 013											
Total II		096	13 014	098			13 014											
Total général (I + II)		110	19 400	112	3 922		15 478											
PASSIF																		
								Exercice N	NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	1 000										
	Écarts de réévaluation						124											
	Réserve légale						126											
	Réserves réglementées *						130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				131		.)	132										
	Report à nouveau						134											
	Résultat de l'exercice						136	(35 715)										
	Provisions réglementées						140											
Total I						142	(34 715)											
Provisions pour risques et charges						154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	21 740										
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	9 590										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	16 528)	172	18 863									
Produits constatés d'avance						174												
Total III						176	50 193											
Total général (I + II + III)						180	15 478											
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 386										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL PLAC'ART CONCEPT		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3 01 0 612 10 1 8 J		
						1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *			217		218	99 782
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	2 001	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	101 784	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	50 402	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	9 997	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	50 934	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	764	
	Rémunérations du personnel *					250	19 550	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 928	
	Dotations aux amortissements *					254	3 922	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	2	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	137 499	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(35 715)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(35 715)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	35 715	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	343		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	
						Déficit col. 2		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	
						Déficit col. 2		
						372	36 451	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



C9

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412	1 250	414		416	1 250	416	1 250		1 250
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 019	444		446	1 019	446	1 019		1 019
	Installations générales agencements divers	450		452	3 309	454		456	3 309	456	3 309		3 309
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	807	474		476	807	476	807		807
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490		492	6 386	494		496	6 386	496	6 386		6 385
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502	1 250	504		506	1 250	506			1 250
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	433	534		536	433	536	433		433
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 944	544		546	1 944	546	1 944		1 944
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	295	564		566	295	566	295		295
TOTAL		570		572	3 922	574		576	3 922	576			3 922
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		570		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018



C9

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SARL PLAC'ART CONCEPT</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634	636
	Sur stocks et en cours	640		630		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	36 451	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	36 451	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380	
N° du centre de gestion agréé						388	0
Montant de la TVA collectée						374	11 687
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	15 227
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

BAGIE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



C9

Désignation de l'entreprise:SARL..PLAC.'ART..CONCEPT.....										Néant <input type="checkbox"/> *						
Exercice ouvert le: ..02./03./2017. et clos le:30./06./2018						Données en nombre de mois		1	6							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105						
TOTAL 1										106						
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143						
Subventions d'exploitation reçues										113						
Variation positive des stocks										111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153						
TOTAL 2										144						
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																
Achats										121						
Variation négative des stocks										145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150						
TOTAL 3										152						
IV- Valeur ajoutée produite																
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137				
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117						
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)					022	Effectifs au sens de la CVAE *					023					
Période de référence					024		/		/		160		/		/	
Date de cessation							/		/				/		/	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																
Effectif moyen du personnel * :										376	1,00					
dont apprentis										657						
dont handicapés										651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	1,00					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt
[]

(1) Néant *

Exercice clos le [30062018] SIREN [8 2 8 3 8 6 2 4 3]

Dénomination de l'entreprise [SARL PLAC'ART CONCEPT]

Adresse (voie) [370 PARC DES AMANDIERS]

Code postal [13170] Ville [LES PENNES-MIRABEAU]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



PLAC'ART CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 Euros,
Siège social : 370 Parc des Amandiers – 13170 – LES PENNES MIRABEAU
R.C.S. AIX EN PROVENCE : 828 386 243

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT

L'an Deux Mille Dix Huit,
Le Trente Un Octobre,
à Dix heures,

Les associés de la société PLAC'ART CONCEPT, SARL au capital de 1000€, dont le siège social est sis à 370 Parc des Amandiers, 13170 LES PENNES MIRABEAU, immatriculée au RCS D'Aix En Provence sous le numéro 828 386 243 se sont réunis au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Anthony AUDIER, propriétaire de DIX (10) parts sociales.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anthony AUDIER, Gérant, Associé.

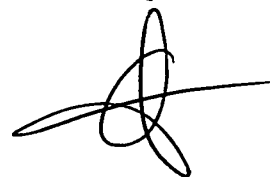
Le président constate que les Associés présents, possèdent ensemble DIX (10) PARTS SOCIALES, représentant la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président mêt successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 lesquels font apparaître **une perte de 35 714.86 Euros**.


En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2018** faisant ressortir **une perte de 35 714.86Euros**.



L'Assemblée décide d'affecter le résultat de - 35 714 .86 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **35 714 .86 Euros**.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL
PAR LE GERANT, LE PRESIDENT DE SEANCE, LES ASSOCIES.**

Monsieur Anthony AUDIER

